

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 14 Décembre 2022 à Nasbinals

- - -

L'an 2022, le 14 décembre à 10h00 à Nasbinals, se sont réunis les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 29 novembre 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués titulaires suivants : 35

→ Pour le collège des Régions : 5

M GUIBERT, C SAHUET, C CARLES, M LACAZE, P MAZET

→ Pour le collège des Départements : 1

V ALAZARD

→ Pour le collège des Communes : 29

J VALADIER, M VABRET, B BANES, G TARAYRE, G GASQ-BARES, J PRADALIER, C VEYRE, N MOULIADE, J-L MIQUEL, C VERLAGUET, R AUGUY, D CASSAGNES, C MARFIN, P HORVILLE, J-P NIEL, M GUIBERT, A CHASSANY, B REMISE, G FONTUGNE, C PIGNOL, M CASTAN, A BOUARD, L MOULIADE, E BREZET, V MOURGUES, J-P KIRCHER, E SOULENQ, A FALCON, B BASTIDE

Etaient présents, les délégués suppléants suivants : 5

- → Pour le collège des Régions : 0
- → Pour le collège des Départements : 0
- → Pour le collège des Communes : 5

C PRIVAT, C ROUX, O CHARMAILLAC, T LE GRAS, G MOULIADE

Etaient excusés avec pouvoir les délégués titulaires suivants : 18

→ Pour le collège des Régions : 5

S SAUTAREL (pouvoir à M GUIBERT), A MAILLOLS (pouvoir à C SAHUET), E GAZEL (pouvoir à C CARLES), S BERARD (pouvoir à M LACAZE), A GENOLHER (pouvoir à P MAZET)

→ Pour le collège des Départements : 1

A CAZARD (pouvoir à V ALAZARD)

→ Pour le collège des Communes : 12

B BOURSINHAC (pouvoir à N MOULIADE), C LABORIE (pouvoir à C VEYRE), P CESTRIERES (pouvoir à D CASSAGNES), M BORIES (pouvoir à J-P NIEL), V GENDRE (pouvoir à B REMISE), S RIEUTORT (pouvoir à A BOUARD), P CHARLEMAGNE (pouvoir à B BASTIDE), D CAYLA (pouvoir à M VABRET), Y DELMAS (pouvoir à E SOULENQ), J-M GOMBERT (pouvoir à L MOULIADE), G GIRMA (pouvoir à A FALCON), P REY (pouvoir à V MOURGUES)

Excusés: 57

- → Pour le collège des Régions : 0
- → Pour le collège des Départements : 5

J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, S PANTEL, A ASTRUC, P BREMOND

→ Pour le collège des Communes : 52

C DELMAS, B NAYROLLES, B SABY, C CORDELIER, P BOULDOIRES, A BRAS, B REVEL, L PIGOT, M CHASTANG, P POUDEVIGNE, D SAINT-LEGER, R SEGUIN, R BOUDON, P BEAUREGARD, R SALVAN, J GROS, F BILLON, J-M TARDIEU, B BERTY, M MALIGES, D LONGEAC, A BLANQUET, D DOMENICHINI, F

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

SARTRE, M MALGOUYRES, V GELY, E MALHERBE, C GROLIER, C MALAVIEILLE, X POUDEVIGNE, D JURQUET, M BURDINO, J FERRIER, J-L VAYSSIER, E ROUX, T PEGORIER, R CAZARD, J-R CAYZAC, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, A FELGEIROLLES, J PIC, C FINES, T PIGNIDE, C HUGON, C BOULLE, J-C HERTZOG, J CHALMETON, C CHAUFFOUR, C CABIROU, J-N BRUGERON

Etaient présents, les délégués avec voix consultative suivants :

S FRANC (Chambre Agriculture), C MOURETON (Chambre de Commerce et d'Industrie), P SOUCHON (Chambre des Métiers), Y CHASSANY (OS RACE AUBRAC)

Quorum:

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 58 membres sur 115

Le Quorum est atteint

Présidant la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Secrétaire: Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

mondone la salva de compando de la compando del compando del compando de la compa

ORDRE DU JOUR

Ο.	Mot d'introduction du Président	
1.	Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 29/09/2022 à Nasbinals	Pour décision
2.	Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)	Pour décision
3.	Plan de Gestion UNESCO Section de sentier Nasbinals - St Chély d'Aubrac	Pour décision
4.	Plan de Gestion UNESCO Pont des Pèlerins à St Chély d'Aubrac	Pour décision
5.	Avis sur le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) d'Occitanie	Pour décision
6.	Ecole de l'Eau (BK2)	Pour décision
7.	Maison du Parc (AZ5)	Pour décision
8.	Evolution de la stratégie de communication / Stand Parc (AX1)	Pour décision
9.	Présentation du nouvel organigramme de l'équipe	Pour information
10.	Appel à candidatures pour la Commission Tourisme	Pour information
11.	Intervention des Amis du Parc	Pour information

Mot d'introduction du Président

Mesdames et Messieurs les élus.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association des Amis du Parc,

L'année 2022 aura été une année de crises. Guerre en Ukraine et crise de l'énergie. Sécheresse et températures records. Pénuries de ressource en eau et de ressource fourragère. Ce contexte instable et inquiétant nous interroge sur notre capacité collective à mettre en place des mesures d'adaptation.

Le Parc, en étant un outil au service du territoire, prend sa part dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Concernant l'explosion du coût de l'énergie, qui plombe gravement les budgets de nos entreprises et de nos organisations publiques.

- Le Parc travaille déjà depuis plusieurs années avec les Syndicats d'électrification pour accompagner les communes dans la sobriété et l'efficacité énergétique. En l'espace de 3 ans seulement, nous sommes passés de 7% de communes du Parc qui procédaient à de l'extinction nocturne, à près de 70 % cet automne! 3 des communes de l'Aubrac ont franchi le pas.
- Par ailleurs, Le Parc relance pour la deuxième fois l'Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de Schémas Directeurs des Energies pour accompagner les communes dans la réalisation d'un bilan énergétique et d'un programme d'actions. Toutes les communes du Parc pourront y répondre dès début de l'année 2023.
- Enfin, nouveauté, le Parc est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'organisme public ECLR, afin de déployer des énergies renouvelables publiques ou citoyennes, c'est-à-dire d'implanter localement des installations de production d'électricité qui appartiennent aux collectivités, voir aux citoyens, et non pas à des grands groupes industriels. Dès 2023, les communes du Parc qui le souhaiteront pourront être accompagnées dans de tels projets.

L'ensemble de ces actions sont inscrites dans le Plan de Transition Energétique et Climatique de l'Aubrac qui sera soumis à la délibération du Conseil syndical au premier trimestre 2023.

Second point sur lequel nous sommes particulièrement attentif, l'eau.

La sécheresse et la chaleur historique de cet été sont la face tangible d'un changement plus profond qui s'opère déjà depuis plusieurs années.

L'augmentation continue des températures et la prolongation des épisodes secs, sans pluie, va mécaniquement aggraver les déficits en eau. Quand il fait chaud, même à quantité de pluie égale, les plantes transpirent davantage, elles sèchent et les sols sèchent.

Face à cela, l'atout majeur de l'Aubrac ce sont ses zones humides. En période hivernale, elles stockent une eau qu'elles gardent fraîche et de bonne qualité, elles favorisent la recharge des nappes phréatiques, et restituent cette eau en période de sécheresse. Mieux qu'un réservoir construit de la main de l'homme où l'eau s'évapore, se réchauffe et devient de mauvaise qualité. Nous devons préserver nos zones humides, elles sont une des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique.

- Pour ce faire, le Parc prend sa part du travail. Nous sommes lauréats d'un appel à projet de l'Entente pour l'Eau pour mener, avec de nombreux partenaires, des études et des travaux de restauration sur 8 zones humides du
- Le Parc est également un outil de médiation entre les acteurs de l'ensemble du massif, il veut jouer à plein son rôle dans l'anticipation des conflits et dans le dialogue entre les usagers pour accompagner la nécessaire adaptation face au changement.

L'eau est l'or de notre territoire, sans elle pas d'agriculture, pas d'hydroélectricité, pas de développement de population, sans elle pas de tourisme, pas de patrimoine naturel reconnu pour son exceptionnelle diversité...

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr set mitmatiere les estreventent partent met en

Un dernier point sur lequel je voudrais attirer votre attention. La Chambre régionale des comptes de la région Auvergne-Rhône-Alpes a publié le 10 novembre dernier un rapport d'enquête sur l'avenir des Parcs naturels régionaux. L'Aubrac, du fait de sa partie cantalienne, a été concerné par cet audit. Le document public fait 82 pages, mais pour aller à l'essentiel, 4 points sont intéressants à retenir :

- → Les Parcs naturels régionaux sont des outils efficaces qualifiés de "dispositifs de qualité"
- → La Chambre régionale des comptes souligne le manque de moyens structurels des Parcs,
- → Les collectivités locales, notamment les EPCI, gagneraient à davantage s'appuyer sur cette expertise de proximité qui n'est pas dans une logique de concurrence mais qui apporte une réelle valeur ajoutée par rapport à l'action des intercommunalités.
- → Enfin, les Parcs sont des relais des politiques publiques en matière de biodiversité, de tourisme, d'agriculture, d'énergie ou d'attractivité.

Face aux grands enjeux de transition économiques et climatiques des territoires ruraux et de montagne, les Parcs sont qualifiés **d'outils souples, efficaces, innovants qui doivent être confortés.**

Le Parc de l'Aubrac, Votre Parc, se positionne clairement au service du territoire, et en particulier au service des collectivités adhérentes.

Je vous remercie pour votre attention.

Proposition of the second seco

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 29/09/2022 à Nasbinals

Rapporteur: Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 29 Septembre 2022 à Nasbinals à 16h00.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- → envoyé par courrier aux membres du Comité Syndical qui en ont fait la demande ;
- → envoyé par courriel aux membres du Comité Syndical en pièce-jointe du document de séance du Comité Syndical de ce jour ;
- → mis à disposition des membres du Comité Syndical en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

100.00%

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION Suffrages % des voix Nombre **POUR** CONTRE Présents ou exprimés Abstention Blancs / Nuls représentés %des %des total de délégués par déléqué Nb Nb % Nb % suffexp suff exp Collège des Régions 45.00% 4.50% 10 10 10 45.00% 45.00% 0.00% 0.00% Collège des Départements 30.00% 4.29% 8.57% 30.00% 0.00% 0.00% 98 0.26% 46 0 46 11.73% 0.00% 0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

58

65.31% | 100.00%

0.00%

58

Le Procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le PV du Comité Syndical du 29 Septembre 2022 à Nasbinals.

nitaria de la selección de la contraction de la

2. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Rapporteur: Eve BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances

Rappel:

Conformément aux articles L.5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le vote du budget du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Pour rappel, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR compte trois budgets :

- → un budget principal;
- → deux budgets annexes :
 - → Budget annexe n°1 consacré aux programmes territorialisés (LEADER, GEMAPI) ;
 - → Budget annexe n° 2 consacré aux programmes agri-environnementaux (gestion de 4 sites Natura 2000 et gestion des Programmes Agri-Environnementaux et Climatiques).

Le comité des financeurs du PNR de l'Aubrac s'est réuni le 23 novembre dernier et a pu examiner des éléments préparatoires au présent rapport de débat d'orientation budgétaire.

DOB:

Le Président propose donc de présenter un premier bilan financier de l'exercice 2022 puis de procéder au Débat d'Orientation Budgétaire.

Exécution	Exécution du budget 2022 - projection au 31/12/22											
	Dépenses	Recettes	Dépenses / Recettes									
Budget principal												
Fonctionnement	1,7 M€	1,4 M€	3,9 M€									
Investissement	70 k€	48 k€	900 k€									
Budget annexe 1												
Fonctionnement	36 k€	53 k€	630 k€									
Investissement	133 k€	31 k€	193 k€									
Budget annexe 2												
Fonctionnement	124 k€	111 k€	237 k€									

Reports 2023	Excédent/D	eficit cumulé	Recettes restant à
Reports 2023	Investissement	Fonctionnement	percevoir
Budget principal	+ 446 k€	- 860 k€	900 k€
Budget annexe 1	- 127 k€	+ 185 k€	400 k€
Budget annexe 2		- 48 k€	100 k€

Commentaires:

- → Projection au 31/12/22 : seules les dépenses et recettes effectivement engagées au 31/12/2022 et non les valeurs ci-dessus seront prises en compte pour établir les budgets primitifs 2023 et les comptes administratifs 2022.
- → Consommation prudente du budget principal dans un contexte de hausses des coûts des services et des prestations et reports d'actions en 2023.
- → Même si son accroissement reste limité en 2022, le déficit cumulé du fonctionnement du budget principal augmente et atteindrait 0,72 M€ à reporter au budget 2023. Ce déficit est intégralement imputable aux retards de perception des subventions.
- → En effet, le montant des subventions restant à percevoir sur les opérations achevées (fonctionnement et investissement) atteint 1,4 M€ (0,9 M€ sur le budget principal; 0,4 M€ sur le budget annexe 1 (Leader et Gemapi); 0,1 M€ sur le budget annexe 2). Les subventions européennes restant à percevoir représentent 950 k€.

monte de la salvanta de la companya de la companya

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

Orient	ations budgétaires	Rappel DOB 2022				
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Budget principal						
Fonctionnement	3,4 M€	3,8 M€	3,9 M€	4,2 M€		
Investissement	1,4 M€	1,4 M€	0,9 M€	0,9 M€		
Budget annexe 1						
Fonctionnement	720 k€	720 k€	0,6 M€	0,6 M€		
Investissement	210 k€	210 k€	0,2 M€	0,2 M€		
Budget annexe 2						
Fonctionnement	274 k€	274 k€	0,2 M€	0,2 M€		

Commentaires:

- → Recettes: aucune augmentation des cotisations statutaires n'est prévue en 2023.
- → Augmentations subies de certains postes de dépenses : augmentation de l'indice des traitements, augmentation des factures d'électricité et de carburants.
- → Masse salariale : contenue par la baisse nette des effectifs.
- → Economies trouvées sur divers programmes ou opérations : guichet unique, achat d'un véhicule au lieu de deux...
- → Maîtrise du volume des actions et des programmes en 2023
- → Le retard dans la perception d'un volume important de subventions génère un manque de trésorerie comblé par le recours à un emprunt (500 k€) et à une ligne de trésorerie (500 k€). L'emprunt doit être remboursé puis renouvelé début 2023 pour un montant identique (500 k€ + 500 k€ en recettes et dépenses dans la section investissement du budget principal). Hors emprunt, stabilité du budget d'investissement.

COMMENTAIRES

→ Mme Martine Guibert : soutien de la Région AURA, une dotation exceptionnelle de 50 k€ sera présentée en CP du 16/12/2022 afin d'améliorer la trésorerie du Parc et contribuer au remboursement du prêt à court terme ; la région AURA contribuera également au projet de maison du Parc – les locaux actuels étant extrêmement vétustes ; la Région AURA établit actuellement une convention-cadre avec ses 10 PNR – une convention spécifique sera établie avec chaque parc pour la période 2023-2027.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- → d'approuver les orientations budgétaires pour l'année 2023,
- → de demander au Président de préparer les budgets primitifs 2023 en ce sens.

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

			CAL	JUL DES VOIX POU	K LADELIBEKAI IO	N							
	% des voix Nombre % des voix	% des voix Présents ou	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	.°. I POUR			CONTRE				
	total	de délégués	par délégué	représentés	ADSIETIIOTI	Diarics / Nuis	Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	10	0	0	10	10	45.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	46	1	0	45	45	11.48%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	1	0	57	57	65.05%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- → d'approuver les orientations budgétaires pour l'année 2023,
- → de demander au Président de préparer les budgets primitifs 2023 en ce sens.

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

3. Plan de Gestion UNESCO Section de sentier Nasbinals - St Chély d'Aubrac

Rapporteur: Régine PECHBERTY, CM PNR

Rappel:

- → Vu la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;
- → Vu les Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;
- → Vu l'article L612-1 du code du patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;
- → Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1er octobre 2020 de se mettre en conformité en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;

Contexte:

Depuis 2015 dès la phase de préfiguration, et de manière plus significative depuis le classement en 2018, le Parc naturel régional de l'Aubrac s'est investi dans la gestion et la coordination des actions (qualification, préservation, valorisation...) sur le « chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » : l'itinéraire qui traverse le territoire ainsi que les composantes locales du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Plusieurs programmes opérationnels sont en cours, parmi lesquels l'élaboration des plans de gestion des biens Unesco, comme le prévoit la Charte du Parc (cf. mesure 16). A la demande des services de l'Etat, et en accord avec l'Agence Française des Chemins de Compostelle (ex ACIR Compostelle), le PNR de l'Aubrac est le référent territorial pour l'élaboration :

- → du plan de gestion de la section de sentier « Nasbinals Saint-Chély-d'Aubrac »;
- → du plan de gestion du pont dit « des pèlerins » sur la Boralde, à Saint-Chély-d'Aubrac, composante à part entière, qui clôture la section.

A noter que pour la section de sentier « Saint-Côme-d'Olt - Estaing », située en partie sur le territoire du Parc, la structure référente est la communauté de communes Comtal Lot Truyère, avec laquelle un travail coordonné a été réalisé dans le cadre de ce programme.

Plus globalement, l'élaboration de ces plans de gestion a fait l'objet d'une coordination avec les autres sections de sentier (7 en tout sur la voie du Puy en Velay) et les autres composantes «monuments», à l'échelle nationale, sous l'égide de l'Agence Française des Chemins de Compostelle, partenaire sous convention avec le ministère de la Culture, garant vis-à-vis de l'Unesco de la réalisation d'un plan de gestion du bien à l'échelle nationale (incluant les plans de gestion locaux).

Pourquoi un plan de gestion?

- → Obligatoire pour tous les biens inscrits, mais pas en 1998 lors de l'inscription des Chemins de Saint Jacques ;
- → Pour 5 ans = 2023 à 2027 ;
- → Pour chaque composante, au niveau local + au niveau national = à l'échelle du réseau du bien ;
- → Un plan de gestion implique :
 - → un document de gestion qui représente « la feuille de route » ;
 - → une gouvernance qui associe toutes les parties prenantes : collectivités, partenaires, acteurs locaux, associations...;
 - → une zone tampon autour du bien = « une zone de sensibilité paysagère », notamment pour les sections de sentier, qui constitue le périmètre des actions à mettre en œuvre.
- → Engagements vis-à-vis de l'Unesco traduits dans la loi française depuis 2016 qui impliquent conjointement les collectivités locales et les services de l'Etat/ministère de la Culture, dans la gestion du bien

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

Des plans de gestion sous la responsabilité du PNR Aubrac

Les principales étapes de l'élaboration

- → 2016/2017 : lancement des échanges entre acteurs locaux, collectivités et services de l'Etat ;
- → 2017 : validation du projet de zone tampon par les collectivités et premières rencontres de la gouvernance sous l'égide de la Préfecture de l'Aveyron ;
- → 2016/2020 : des actions engagées sur l'itinéraire et les composantes Unesco + les festivités du 20e anniversaire de l'inscription ;
- → 2020/2021 : étude paysagère sur les 7 sections de sentier, avec les acteurs locaux, pour définir et s'accorder sur les enjeux et le plan d'actions ;
- **→** 2022 :
 - → rédaction en interne des 2 plans de gestion « section » et « pont » / 45 jours de travail entre le 01/01 et 31/08 ;
 - → avis technique des services de l'Etat (UDAP) et de l'Agence des Chemins de Compostelle;
 - → validation par les collectivités concernées : 2 communes + SMAG PNR Aubrac.

Les grandes caractéristiques

- → un adossement du plan de gestion aux objectifs et mesures de la Charte ;
- → une articulation du plan d'actions avec les programmes opérationnels du Parc : randonnée, tourisme, patrimoines et paysages, urbanisme, signalétique, pierre et pierre sèche...
- → un travail partenarial conforme aux modalités d'action d'un Parc, engagé et à poursuivre, et nécessaire au regard des valeurs de l'Unesco :
- → 2 plans de gestion « indissociables », avec des parties communes.

La composante 868-072 « Sentier entre Nasbinals et Saint-Chély-d'Aubrac »

La composante 868-072 « Sentier entre Nasbinals et Saint-Chély-d'Aubrac », dont le « Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac » est cogestionnaire avec les communes de « Nasbinals » et de « Saint-Chély-d'Aubrac », a intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».

Conformément aux responsabilités liées à cette distinction et dans le but de la faire rayonner au mieux sur le territoire de la composante, un plan de gestion local a été élaboré dans le respect de la trame fournie par l'Agence française des Chemins de Compostelle, en tant que gestionnaire du bien à l'échelle nationale comme le stipule l'accord-cadre signé avec l'Etat.

Outre des éléments de description des contextes historiques, géographiques, ainsi que des attributs de la composante et la caractérisation de sa contribution à la Valeur Universelle Exceptionnelle de la série ; ce document comporte un programme d'actions pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords, à assurer une médiation de qualité, à accompagner un développement touristique et économique durable, et à pérenniser les échanges entre composantes au sein de la série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », et au-delà.

Le Plan de gestion de la composante 868-072 « Sentier entre Nasbinals et Saint-Chély-d'Aubrac » est présenté en séance

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

d'approuver ce Plan de gestion local, qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco.

montes de la company de la contraction de la con

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre	% des voix	Présents ou		Suffrages POUR exprimés				CONTRE			
	total	de délégués	par délégué	représentés		Diarics / Ivuis	Nb	Nb	%	%des suffexp	Nb	%	%des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	10	0	0	10	10	45.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	46	0	0	46	46	11.73%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	65.31%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

d'approuver ce Plan de gestion local, qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco.

4. Plan de Gestion UNESCO Pont des Pèlerins St Chély d'Aubrac

Rapporteur: Régine PECHBERTY, CM PNR

Rappel:

- → Vu la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;
- → Vu les Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;
- → Vu l'article L612-1 du code du patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;
- → Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1er octobre 2020 de se mettre en conformité en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;

Contexte:

Depuis 2015 dès la phase de préfiguration, et de manière plus significative depuis le classement en 2018, le Parc naturel régional de l'Aubrac s'est investi dans la gestion et la coordination des actions (qualification, préservation, valorisation...) sur le « chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » : l'itinéraire qui traverse le territoire ainsi que les composantes locales du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Plusieurs programmes opérationnels sont en cours, parmi lesquels l'élaboration des plans de gestion des biens Unesco, comme le prévoit la Charte du Parc (cf. mesure 16). A la demande des services de l'Etat, et en accord avec l'Agence Française des Chemins de Compostelle (ex ACIR Compostelle), le PNR de l'Aubrac est le référent territorial pour l'élaboration :

- → du plan de gestion de la section de sentier « Nasbinals Saint-Chély-d'Aubrac » ;
- → du plan de gestion du pont dit « des pèlerins » sur la Boralde, à Saint-Chély-d'Aubrac, composante à part entière, qui clôture la section.

A noter que pour la section de sentier « Saint-Côme-d'Olt - Estaing », située en partie sur le territoire du Parc, la structure référente est la communauté de communes Comtal Lot Truyère, avec laquelle un travail coordonné a été réalisé dans le cadre de ce programme.

Plus globalement, l'élaboration de ces plans de gestion a fait l'objet d'une coordination avec les autres sections de sentier (7 en tout sur la voie du Puy en Velay) et les autres composantes «monuments», à l'échelle nationale, sous l'égide de l'Agence Française des Chemins de Compostelle, partenaire sous convention avec le ministère de la Culture, garant vis-à-vis de l'Unesco de la réalisation d'un plan de gestion du bien à l'échelle nationale (incluant les plans de gestion locaux).

Pourquoi un plan de gestion?

- → Obligatoire pour tous les biens inscrits, mais pas en 1998 lors de l'inscription des Chemins de Saint Jacques :
- → Pour 5 ans = 2023 à 2027 ;
- → Pour chaque composante, au niveau local + au niveau national = à l'échelle du réseau du bien ;
- → Un plan de gestion implique :
 - → un document de gestion qui représente « la feuille de route » ;
 - → une gouvernance qui associe toutes les parties prenantes : collectivités, partenaires, acteurs locaux, associations...;
 - → une zone tampon autour du bien = « une zone de sensibilité paysagère », notamment pour les sections de sentier, qui constitue le périmètre des actions à mettre en œuvre.

strator to state the strator of the strator

→ Engagements vis-à-vis de l'Unesco traduits dans la loi française depuis 2016 qui impliquent conjointement les collectivités locales et les services de l'Etat/ministère de la Culture, dans la gestion du bien

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

Des plans de gestion sous la responsabilité du PNR Aubrac

Les principales étapes de l'élaboration

- → 2016/2017 : lancement des échanges entre acteurs locaux, collectivités et services de l'Etat ;
- → 2017 : validation du projet de zone tampon par les collectivités et premières rencontres de la gouvernance sous l'égide de la Préfecture de l'Aveyron ;
- → 2016/2020 : des actions engagées sur l'itinéraire et les composantes Unesco + les festivités du 20e anniversaire de l'inscription ;
- → 2020/2021 : étude paysagère sur les 7 sections de sentier, avec les acteurs locaux, pour définir et s'accorder sur les enjeux et le plan d'actions ;
- **→** 2022 :
 - → rédaction en interne des 2 plans de gestion « section » et « pont » / 45 jours de travail entre le 01/01 et 31/08 ;
 - → avis technique des services de l'Etat (UDAP) et de l'Agence des Chemins de Compostelle ;
 - → validation par les collectivités concernées : 2 communes + SMAG PNR Aubrac.

Les grandes caractéristiques

- → un adossement du plan de gestion aux objectifs et mesures de la Charte ;
- → une articulation du plan d'actions avec les programmes opérationnels du Parc : randonnée, tourisme, patrimoines et paysages, urbanisme, signalétique, pierre et pierre sèche...
- → un travail partenarial conforme aux modalités d'action d'un Parc, engagé et à poursuivre, et nécessaire au regard des valeurs de l'Unesco ;
- → 2 plans de gestion « indissociables », avec des parties communes.

<u>La composante 868-048 Pont dit « des pèlerins » sur la Boralde »</u>

La composante 868-048 Pont dit « des pèlerins » sur la Boralde », propriété de la commune de Saint-Chély-d'Aubrac, et dont le « Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac » est co-gestionnaire avec la commune, a intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».

Conformément aux responsabilités liées à cette distinction et dans le but de la faire rayonner au mieux sur le territoire de la composante, un plan de gestion local a été élaboré dans le respect de la trame fournie par l'Agence française des Chemins de Compostelle, en tant que gestionnaire du bien à l'échelle nationale comme le stipule l'accord-cadre signé avec l'Etat.

Outre des éléments de description des contextes historiques, géographiques, ainsi que des attributs de la composante et la caractérisation de sa contribution à la Valeur Universelle Exceptionnelle de la série ; ce document comporte un programme d'actions pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords, à assurer une médiation de qualité, à accompagner un développement touristique et économique durable, et à pérenniser les échanges entre composantes au sein de la série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », et au-delà.

Le Plan de gestion de la composante 868-048 Pont dit « des pèlerins » sur la Boralde » est présenté en séance

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

d'approuver ce Plan de gestion local, qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco.

mirmatore la relación de la constante de la co

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre	% des voix	Présents ou Abstention Blancs /		Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total	de délégués	par délégué	représentés	ADSIETIIOTI	Diantes / Nuis	Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	10	0	0	10	10	45.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	46	0	0	46	46	11.73%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	65.31%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

→ d'approuver ce Plan de gestion local, qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco.

5. Avis sur le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) d'Occitanie

Rapporteur: Romain RIBIERE, CM PNR

Contexte:

Défini par la loi d'orientation sur la Forêt n°2001-602 du 9 juillet 2001, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est le document réglementaire qui encadre la gestion opérationnelle des forêts privées.

Le SRGS est élaboré par le Centre Régional de la Propriété Forestière en s'appuyant sur les enjeux décrits dans les Orientations Régionales Forestières (ORF). Il traduit à cette échelle les lignes directrices de la politique forestière nationale.

Les SRGS ont été initialement élaborés en 2001 au niveau des 2 ex-régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon. Le renouvellement de ces documents à l'échelle de la Région Occitanie s'inscrit dans le cadre du Plan Régional Forêt Bois (PRFB) piloté par la DRAAF.

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a été associé à cette démarche, aux côtés de l'ensemble des parcs naturels d'Occitanie, afin d'intégrer les enjeux spécifiques des territoires. A ce titre, un premier avis technique avait été formulé à l'automne 2021.

Conformément aux articles L331-3, R331-14 et R333-15 du code de l'environnement, le projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole et de son (ses) annexe(s) ainsi que les rapports environnementaux de chacun de ces documents sont soumis pour avis aux parcs nationaux et aux parcs naturels régionaux. La DRAAF Occitanie a donc sollicité le PNR de l'Aubrac en ce sens le 20 octobre dernier.

Ce que dit la Charte du Parc:

Les enjeux relatifs à la gestion des forêts privées sont explicitement décrits dans plusieurs mesures de la Charte. Deux dispositions de mesures prioritaires y font plus particulièrement référence :

- → Mesure prioritaire 12 Maintenir la qualité écologique du territoire et conforter le patrimoine naturel ; Disposition 1 concernant les milieux forestiers :
- Accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers dans la conservation de forêts patrimoniales (forêts d'intérêt communautaire, forêts anciennes) et des espèces associées (...); prendre en compte les dimensions paysagères et culturelles;
- → Encourager une gestion des espaces boisés propice au maintien de la biodiversité et résiliente aux changements climatiques : favoriser des itinéraires sylvicoles garants du maintien d'un couvert boisé continu ; privilégier la régénération naturelle et promouvoir le mélange d'essences ; encourager la préservation des micro-habitats forestiers (...).
- → Mesure prioritaire 27 Faire de la forêt et de la filière bois de réels atouts économiques pour le territoire ;
 Disposition 1 : Augmenter durablement la mobilisation de la ressource forestière de l'Aubrac :
- → Améliorer la connaissance de la ressource boisée et développer la gestion des forêts, haies et ripisylves (...);
- → Limiter le morcellement forestier ou ses effets et améliorer les conditions de desserte internes et externes des massifs forestiers (...);
- → Augmenter la résilience naturelle des peuplements forestiers pour anticiper le changement climatique (...).

La Charte du PNR de l'Aubrac insiste donc sur les nécessités :

- → d'une gestion durable des espaces boisés intégrant pleinement les enjeux environnementaux et paysagers ;
- → d'une valorisation de la ressource bois, gage de développement local.

Au-delà de ces aspects, la Charte du PNR de l'Aubrac pointe également l'enjeu du partage de l'espace forestier afin de répondre aux enjeux des activités agricoles et touristiques.

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

Analyse du projet de SRGS

La DRAAF Occitanie demande un avis détaillé du Parc sous forme d'un tableau Excel.

Un résumé de cette analyse est présenté ci-après, et détaillée en séance :

Atouts

Le document présente de manière claire, complète et didactique les grands enjeux actuels autour de la gestion forestière multifonctionnelle ainsi que l'éventail des itinéraires sylvicoles possibles pour y répondre. Concernant les critères sylvicoles, le SRGS introduit plusieurs seuils chiffrés, par exemple sur les coupes rases en forêt de pente, permettant de mieux encadrer les documents de gestion.

Faiblesses

L'introduction, positive, des seuils (dimension des parcelles passant en coupe définitive, diamètre d'exploitation, prise en compte des coupes contiguës, possibilité de développer la trame de vieux bois) ne permet pas de garantir, à eux seuls, une prise en compte automatique des enjeux de la Charte du Parc.

Opportunités

Le projet de SRGS offre une base solide pour poursuivre et amplifier les efforts engagés conjointement par le Parc et les acteurs de la forêt privée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire afin de répondre aux enjeux de la Charte du Parc.

Menaces

Cette dynamique de travail partenariale auprès des propriétaires privés du territoire repose sur l'existence de moyens humains (animation) et financiers pour soutenir les interventions sylvicoles. La pérennité de ces financements n'est pas acquise et repose pour partie sur les orientations qui seront prises à l'avenir par l'Etat et la Région Occitanie, orientations qui conditionneront les évolutions réelles en matière de gestion forestière.

COMMENTAIRES

- → M. Pascal Mazet : incite les élus des municipalités à ne pas laisser faire les coupes rases
- → M. JP Kircher: souligne que l'action de sensibilisation du Parc auprès des propriétaires privés est déterminante
- → M. Marc Guibert : reprenant les conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Compte AURA sur les parcs naturels régionaux, invite les communes et communautés de communes à faire appel aux services du Parc et prend l'exemple du projet de charte forestière de St Flour Communauté qui peut être mené sans doublon avec l'action déjà assurée par le Parc pour tout le territoire

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- → D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma régional de gestion sylvicole d'Occitanie, avec le point de vigilance suivant :
 - → Le SRGS ne garantira pas à lui seul les évolutions de pratiques sylvicoles nécessaires pour répondre aux enjeux de la Charte du PNR de l'Aubrac. Le maintien des soutiens financiers aux démarches permettant d'appuyer ces évolutions (CFT, SylvAcctes) est une condition nécessaire pour pérenniser les dynamiques engagées sur le territoire

mirmatore la relación de la contractiva del contractiva de la contractiva de la contractiva del contractiva de la contra

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre	% des voix	Présents ou	Abstantion	Abstention Blanc	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total	de délégués	par délégué	représentés	ADSIETIIOTI	Diaries / Nuis	Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp	
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	10	0	0	10	10	45.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	46	0	0	46	46	11.73%	25.00%	0	0.00%	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	65.31%	100.00%	0	0.00%	0.00%	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimé

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- → D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma régional de gestion sylvicole d'Occitanie, avec le point de vigilance suivant :
 - → Le SRGS ne garantira pas à lui seul les évolutions de pratiques sylvicoles nécessaires pour répondre aux enjeux de la Charte du PNR de l'Aubrac. Le maintien des soutiens financiers aux démarches permettant d'appuyer ces évolutions (CFT, SylvAcctes) est une condition nécessaire pour pérenniser les dynamiques engagées sur le territoire

Ecole de l'Eau (BK2)

Rapporteur: Solveig CHERRIER, CM PNR

Contexte:

Depuis sa phase de préfiguration, le Parc naturel régional de l'Aubrac travaille en partenariat avec les écoles du territoire à la construction de projets pédagogiques en lien avec les ressources sociales, culturelles, économiques et environnementales locales.

Il est notamment mentionné dans la Charte, projet du territoire, de mettre en œuvre « un projet éducatif ambitieux, favorable à l'appropriation des enjeux du développement durable ».

Dans ce contexte, le Parc a mis en place l'École du Parc. Celle-ci permet à des établissements du territoire de bénéficier de projets éducatifs liant l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle autour des patrimoines de l'Aubrac. Pour ce dispositif éducatif, le Parc s'appuie sur un réseau d'intervenants qu'il a constitué et qui propose des animations et des créations en lien avec le territoire.

En vue d'enrichir ce dispositif et considérant l'appel à projet Éduc'Eau piloté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Parc a proposé l'action « A l'École de l'Eau » qui sera une déclinaison opérationnelle de l'École du Parc autour de la thématique liée à l'eau.

Intention:

L'action « À l'École de l'Eau » vise à permettre la mise en œuvre de projets pédagogiques à l'initiative d'établissements du territoire : scolaires (de la maternelle au lycée) et sociaux (maisons de retraite, centres de loisirs, centres sociaux, structures d'accueil de tout-petits, structures d'accueil de personnes en situation de handicap).

Les structures auront la possibilité de se saisir de la thématique Eau, de façon territorialisée, que ce soit en lien avec les rivières, les zones humides, la place de l'eau dans les paysages ou le rapport de l'homme à l'eau (gestion des ressources liée à l'activité humaine: abreuvement du bétail, production hydroélectrique, usages récréatifs, consommation humaine, solidarité avec l'aval du bassin...) dans un contexte de changement climatique et de la nécessaire évolution de notre rapport à la ressource.

Dans une logique innovante en lien avec la pédagogie de projet, chaque action menée sera co-construite avec l'établissement partenaire (enseignants, éducateurs, animateurs...) et les intervenants École du Parc qui pourront être missionnés pour porter ces actions éducatives liées au thème de l'eau. Le principe sera de croiser des entrées patrimoniales de territoire liées à l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle, suivant le profil des intervenants (naturaliste, guide de pêche, conteuse, illustrateur, musicien...).

Ces actions seront valorisées avec l'édition de livrets bâtis à partir des productions des bénéficiaires ainsi que par des temps de restitution collectifs et festifs.

Appel à candidature « À l'École de l'Eau »

L'action « À l'École de l'Eau » constituera le volet « Eau » du dispositif École du Parc. Il s'agira donc de s'appuyer sur un mode opératoire reconnu pour déployer des actions éducatives sur la thématique de l'eau pour les années scolaires 2023-24 et 2024-25. Lors de l'appel à candidature École du Parc, au mois de juin, les établissements (scolaires et sociaux) pourront ainsi choisir de proposer un projet sur le thème de l'eau dans le cadre de l'action À l'École de l'Eau.

Sélection des projets

Suite à l'appel à candidature, les projets présentés par les établissements du territoire seront analysés selon plusieurs critères :

→ Point de départ pédagogique du projet présenté cohérent avec le contexte et les enjeux locaux sur la thématique de l'eau : proximité de lacs, de rivières de tête de bassin, de zones humides, identification de problématiques (question de la ressource, changements globaux...).

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

strantantone la salvantantantanta

- → Candidature bâtie dans une logique de démarche de projet : exploration / questionnement-recherche / interprétation et valorisation.
- → Sollicitation pertinente de deux intervenants École du Parc : l'un proposant des animations en lien avec l'éducation à l'environnement (animateur nature) et l'autre en lien avec l'éducation artistique et culturelle (conte, musique, arts visuels, chant occitan...), le tout en s'appuyant sur le contexte et la connaissance fine du territoire et de ses enjeux. L'action À l'École de l'Eau permettra de financer 4 interventions/établissement.
- → Intégration d'un temps de croisement des publics : l'idée est de partager le travail mené avec un autre établissement du territoire (maison de retraite, centre social, école, structure d'accueil de personnes en situation de handicap...).
- → Présentation des modalités de valorisation et de restitution du projet.

La commission éducation du Parc, composée de l'élue référente et de conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale, aura en charge le choix des projets retenus dans le cadre de l'action À l'École de l'Eau en veillant à respecter un équilibre temporel et territorial.

Pour chaque projet, il sera établi une fiche projet qui précisera les modalités opérationnelles : point d'appui, situation initiale en lien avec un sujet lié à l'eau, investigation de la thématique, temps d'observation, puis temps de recherche, de prospection et de création permettant de réinvestir les notions abordées. Ces fiches précisent également les engagements de chacun, elles seront co-signées du responsable du groupe bénéficiaire (enseignant, éducateur, animateur...), des deux intervenants mobilisés et le Parc naturel régional de l'Aubrac.

Mise en commun

Chaque projet devra penser des modalités de valorisation et de restitution. Ainsi, un livret regroupant des productions des participants sera édité (arts visuels, écriture, sciences, sensibilisation à la ressource...). Celui-ci permettra aux bénéficiaires d'avoir un support d'échange pour évoquer avec ses proches le sujet de l'eau et les enjeux associés.

Par ailleurs, une journée festive d'échange et de partage des actions menées sera prévue en fin d'année scolaire : il s'agira d'un temps fort et convivial qui permettra aux groupes bénéficiaires d'échanger entre eux autour de la thématique eau en s'appuyant sur les actions menées dans le cadre des projets proposés. Lors de cette journée, il sera offert aux participants un spectacle en lien avec le thème de l'eau.

Formation des intervenants

Dans le cadre de l'action « À l'École de l'Eau », les intervenants mobilisés pour la mise en œuvre des projets pourront bénéficier d'une formation dédiée. Cette formation permettra d'apporter un contenu théorique adapté au territoire mais aussi de présenter les ressources et supports mobilisables sur la thématique (bibliographie, outil pédagogiques...) en veillant à insuffler des modalités techniques de pilotage d'animation adaptées aux publics.

Les apports théoriques de cette formation pourront permettre une meilleure compréhension :

- → Du fonctionnement des milieux aquatiques (notion de bassin versant, cycle de l'eau, interactions entre les différentes composantes du milieu aquatique, rôles de la ripisylve, des zones humides...)
- → Des usages de l'eau sur le territoire (tourisme, électricité, élevage, industries, pisciculture, « petit cycle » de l'eau et eau destinée à la consommation humaine...)
- → De la biodiversité des rivières et des zones humides (corridor écologique, faune aquatique, espèces indicatrices du bon état de la rivière...)
- → De l'impact du changement climatique et des pratiques humaines sur ces milieux (réchauffement climatique, imperméabilisation des sols, gestion et partage de la ressource en eau...)

Ces aspects théoriques pourront s'appuyer sur une approche pluridisciplinaire scientifique (biologie, géologie...), géographique, historique, culturelle ...

Objectifs

- → Permettre de déployer des actions éducatives liées aux enjeux liés à l'eau
- Favoriser la mise en œuvre de projets transversaux autour de la thématique de l'eau
- → Favoriser la mise en œuvre de projets intergénérationnels autour de la thématique de l'eau

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

istration to the last and the standard of

- Favoriser les actions liant culture et développement durable en lien avec la thématique de l'eau
- → Enrichir les thématiques éducatives proposées dans le cadre de l'École du Parc.

Cette opération fait l'objet d'une réponse à un appel à projets de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Plan de financement prévisionnel (2 ans 2023/2025 années scolaires)

Dépenses Fonctionnement	€ TTC	Recettes	€TTC
Salaires et charges de personnel	6 000	Agence de l'eau Adour Garonne	25 200
Parc			
- développement, coordination et			
animation générale du dispositif +			
temps d'animation et de formation			
Prestations externes	12 000	Autofinancement	6 300
- Intervenants : interventions auprès			
des établissements éducatifs et			
sociaux du territoire et formation			
des partenaires			
Frais de communication	6 000		
- Elaboration de supports de			
valorisation (impression,			
graphisme)			
Mutualisation et restitution	6 000		
- Spectacle restitution			
(Rémunération Cie + goûter)			
Petit matériel	1 500		
- Achat de matériel pédagogique et			
biblio			
Total dépenses	31 500	Total recettes	31 500

COMMENTAIRES

→ Mme Christine Verlaguet questionne le Parc sur quelles écoles entrent dans le dispositif. En réponse, il est précisé que le dispositif s'appuie sur un appel à candidatures auprès de toutes les écoles du territoire. Les candidatures sont sélectionnées sur la base des projets les plus structurants. Pour l'année scolaire 22-23, 11 projets ont été retenus. L'obtention de la participation financière supplémentaire de l'agence de l'eau à travers le projet educ'eau doit permettre d'augmenter ce nombre à environ 20 pour l'année scolaire 23-24.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- → de valider le programme d'actions pour la mise en œuvre du dispositif « À l'École de l'Eau », déclinaison opérationnelle de l'École du Parc ;
- → de valider le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

mondance la salvantante de la contraction de la

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre	% des voix	Présents ou	Abstention	Abstantan Blance / Nul	Diana / Nula	Blancs / Nuls Suffrages exprimés		POUR			CONTRE		
	total	de délégués	par délégué	représentés		Diarios / Ivuis	Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	10	0	0	10	10	45.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	46	0	0	46	46	11.73%	25.00%	0	0.00%	0.00%		
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	65.31%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- → de valider le programme d'actions pour la mise en œuvre du dispositif « À l'École de l'Eau », déclinaison opérationnelle de l'École du Parc ;
- → de valider le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat.

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

7. Maison du Parc (AZ5)

Rapporteur: Olivier GUIARD, Directeur PNR

Le projet bâtimentaire recentré sur la rénovation de l'hôtel des montagnes en maison du Parc accueillant les bureaux des agents et des salles de réunion reste une priorité pour améliorer les conditions de travail des agents et maîtriser les dépenses énergétiques de fonctionnement.

Considérant les contraintes budgétaires et de trésorerie, il ne peut être envisagé qu'un projet raisonné, au budget strictement maîtrisé, et couvert intégralement par des subventions (ce que permet dorénavant la Loi 3DS). Un prêt relais couvrant la totalité des dépenses sera nécessaire.

Ce projet comprend 2 phases:

- 1. l'acquisition de l'hôtel des montagnes ;
- 2. les travaux de réhabilitation du bâtiment : surface réhabilitée de 450 m², aménagement d'une vingtaine de postes de travail (essentiellement des postes flexibles en espaces partagés) et de deux salles de réunion.

Un simple marché de maîtrise d'œuvre pourra être établi pour mener la phase de travaux. En effet, de nombreuses études préalables réalisées dans le cadre du 1^{er} projet sont réutilisables pour l'actuel : diagnostics génie civil, plomb et amiante, étude des besoins et étude du programmiste, étude de faisabilité du mode de chauffage, esquisses des 3 architectes ayant été sélectionnés à concourir.

Les points et principes techniques qui peuvent être annoncés au stade actuel du projet sont :

- → surface à rénover de 450 m² comprenant l'ensemble des niveaux ;
- → fragilité du génie civil du pignon Est qui doit être consolidé ;
- → remplacement du système de chauffage électrique actuel par une chaudière à bois plaquettes ;
- → construction d'un garage attenant à l'arrière du bâtiment pour garer et recharger 2 véhicules électriques et implanter la chaufferie bois et le stock de plaquettes.

Calendrier du projet :

- → phase 1 (acquisition) : 1er semestre 2023
- → phase 2 (travaux):
 - → choix du maître d'œuvre : automne 2023
 → attribution du marché de travaux : fin 2023
 - → réception des travaux : fin 2024

Pour la 1ère phase, une estimation du service des Domaines réactualisée en janvier 2022 évalue le bien à 190 000 €. Le syndicat des communes de l'Aubrac aveyronnais a délibéré en avril 2022 dans le sens d'une vente du bâtiment au SMAG du PNR de l'Aubrac au montant de l'estimation des Domaines.

L'économie du globale du projet, estimée à ce jour avant établissement d'un avant-projet, est la suivante :

Dépenses HT	
Acquisition	200 000 €
Travaux	1 200 000 €
Maîtrise d'œuvre	100 000 €
Déménagement / location temporaire	50 000 €
Ameublement / aménagement	150 000 €
Total	1 700 000 €

En termes de recettes, les Régions, les Départements et l'Etat ont d'ores et déjà été sollicités.

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

strator donce to story the transporter

Le comité des financeurs du 23 novembre dernier a permis d'envisager des participations de tous les financeurs sans pour autant préjuger des montants mobilisables par chacun.

Ainsi, le plan de financement à titre indicatif pourrait être le suivant :

Recet	tes
Région Occitanie	900 000 €
Région AURA	170 000 €
Etat dont Ademe	250 000 €
Département de l'Aveyron	170 000 €
Département de la Lozère	130 000 €
Département du Cantal	80 000 €
Total	1 700 000 €

COMMENTAIRES

- → Des élus en salle confirment l'intérêt d'avoir ouvert des antennes du Parc
- → En réponse à des questions de la salle :
 - → un prêt relais permettant d'attendre le versement effectif des subventions sera certainement nécessaire;
 - → le plan de financement n'est à ce jour pas confirmé la délibération qui sera prise sur ce point à l'ordre du jour permettra de saisir effectivement les partenaires financiers
- → Mme Eve Brézet exprime son avis sur le principe de laisser à la maitrise d'œuvre des marges pour proposer une solution technique alternative consistant à raser et reconstruire le bâtiment

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus et de l'adapter le cas échéant en fonction des engagements qui pourront être obtenus ;
- → en cas d'obtention des crédits suffisants, d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et les procédures nécessaires au déroulement de cette opération, à engager les travaux et les dépenses correspondantes sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION														
	% des voix	Nombre	% des voix	Presents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE			
	total	de délégués	par délégué				Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp	
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	10	0	0	10	10	45.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	46	0	0	46	46	11.73%	25.00%	0	0.00%	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	65.31%	100.00%	0	0.00%	0.00%	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus et de l'adapter le cas échéant en fonction des engagements qui pourront être obtenus ;
- en cas d'obtention des crédits suffisants, d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et les procédures nécessaires au déroulement de cette opération, à engager les travaux et les dépenses correspondantes sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

mination les shows we have been sent

8. Evolution de la stratégie de communication du Parc / Stand Parc (AX1)

Rapporteur: Céline CARAYOL, CM PNR

Contexte:

En suivant la labellisation du Parc en 2018, une réflexion avait été engagé sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication présentée et validée en bureau syndical le 9 février 2021 à Nasbinals.

De nombreuses actions définies par celles-ci ont été déployées telle la mise en œuvre de la charte graphique, la création du nouveau site Internet du Parc, la rédaction d'articles de presse, le tournage de web séries....

Suite au travail d'enquête auprès des élus du Parc d'une part et étant donné l'actualité avec l'apparition de nouveaux outils et de nouvelles campagnes de communication en lien avec la Fédération des Parc d'autre part, il est proposé de faire partiellement évoluer les livrables adossés à la stratégie de communication.

Intention:

Outre les actions déjà engagées dans le cadre de la stratégie de communication, il est proposé de requalifier le livrable à ce jour non opérationnel de présentoirs et de magazines.

En vue d'une communication optimisée auprès des habitants du territoire, souhait de développer :

Axe 1 : Développer le travail avec la presse locale / renforcer les compétences

L'ensemble des médias locaux reprennent l'actualité du Parc :

- → Quotidiens : Centre Presse, Midi Libre et La Montagne
- → Hebdomadaires locaux : La Lozère Nouvelle, La Dépêche d'Auvergne et le Bulletin d'Espalion
- → Presse agricole locale : L'Union du Cantal, La Volonté Paysanne et Le Réveil Lozère
- → Radios : Totem, CFM
- → TV : France 3 Quercy-Rouergue (avec une diffusion locale et régionale dans les édition Montpellier et Toulouse)
- → (Avec des reprises plus exceptionnelles d'autres médias : AFP, Le Parisien, La Croix

Pour renforcer les relations presse, souhait de former les agents du Parc et les élus volontaires avec une formation de qualité en média-training (savoir répondre à une interview) en vue d'induire une présence positive du Parc dans le paysage médiatique et de soutenir de la proximité entre les habitants et l'institution.

→ Axe 2 : Favoriser la relation de proximité avec les habitants et les visiteurs

Pour favoriser l'interconnaissance et montrer le travail du Parc sur le territoire, la stratégie de communication doit miser sur les relations de proximité que les agents et élus peuvent développer avec les visiteurs en général et les habitants du territoire en particulier, notamment lors des événements locaux.

Afin de créer des situations favorables d'échanges lors des événements auxquels le Parc peut participer, la création d'un « Stand Parc » est souhaitée.

Ce stand éco-conçu et sobre permettra, de toucher un large public et de favoriser les échanges autour d'outils de sensibilisation en liens avec les patrimoines et les enjeux associés.

Il comprendra un espace d'accueil et d'échanges, des ressources pédagogiques et bibliographiques et sera modulable. Le mobilier sera étudié pour une maniabilité optimisée.

→ Axe 3 : Affirmer et renforcer l'identité visuelle du Parc

Poursuite de la campagne de communication Que la Montagne est Belle en partenariat avec le PNR des Pyrénées Catalanes et la Fédération des Parcs.

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

Poursuite du travail d'illustrations qui vient enrichir la Charte graphique du Parc.

Budget prévisionnel "Mise en œuvre de la stratégie Communication"

Terrore in the end was a decide of the end o									
DEPENSES en € TTC									
Frais de personnel	10 000.00 €								
Web-série Parc	20 799.00 €								
Outils de communication (Campagne Que la	9 137,60 €								
Montagne est belle, visuels charte graphique,									
divers)									
Formation relation presse	6138,40 €								
Stand Parc	18 000.00 €								
Total	64 075.00 €								

RECETTES en € TTC									
Région Occitanie	30 000.00 €								
Région AURA	20 000.00 €								
Autofinancement	14 075.00 €								
Total	64 075.00 €								

COMMENTAIRES

- → En réponse à la question de Mme Michèle Castan, 13 interviews radio ont été données cette année et Radio Margeride fait bien partie des médias ciblés même si elle n'a pas donné suite aux propositions du Parc cette année.
- → Mme Christelle Moureton se félicite du projet de stand qui répond à un véritable besoin et qui permettra au Parc de se rapprocher du public.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- → de valider la réorientation des livrables du budget AX1 "mise en œuvre de la stratégie Com"
- → d'autoriser le Président à choisir les prestataires pour ces opérations après consultation
- → d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix	Nombre	% des voix	% des voix Présents ou		Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total	de délégués	par délégué	représentés	Abstention	Diarics / Ivuis	Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	10	0	0	10	10	45.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	46	0	0	46	46	11.73%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	65.31%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- → de valider la réorientation des livrables du budget AX1 "mise en œuvre de la stratégie Com"
- d'autoriser le Président à choisir les prestataires pour ces opérations après consultation
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

9. Présentation du nouvel organigramme de l'équipe

Rapporteur: Olivier GUIARD, Directeur PNR

L'année 2022 est marquée par :

- → La création de deux postes administratifs permanents en réponse aux préconisations de l'audit réalisé par la région Occitanie en 2021 :
 - → Poste de directeur adjoint, pourvu depuis le 01/05/22
 - → Poste d'assistant de gestion administratif et financier : après plusieurs appels à candidatures infructueux, le poste sera pourvu au 01/01/2023
- → La création d'un poste non permanent de chargé de mission agroécologie en renfort sur les opérations campagnol, prairies et arbre champêtre dans le cadre de l'élaboration du programme de restauration des trames écologiques en partenariat avec la région Occitanie
- → La fin de contrat non renouvelé de graphiste, au 30/06/2022
- → La démission du responsable de pôle Aménagement durable et cadre de vie, qui assurait également les missions architecture et paysage.

Ce dernier départ, non prévu, a été l'occasion de prioriser les missions et d'adapter en conséquence l'organisation de l'équipe. Ainsi, parmi les renoncements, les moyens consacrés à l'architecture et aux mobilités sont ou seront réduits dans les prochains mois.

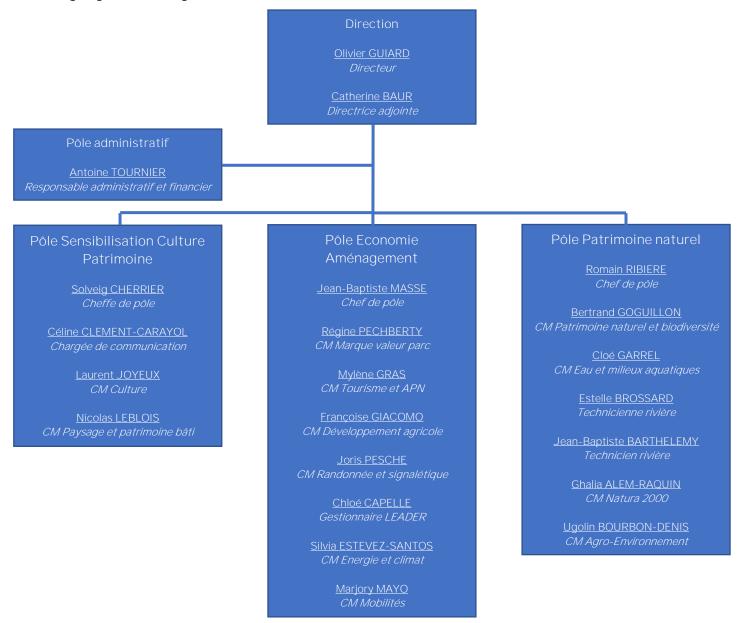
En termes d'organisation:

- → le pôle Aménagement durable et cadre de vie a été dissous, permettant l'économie d'une mission d'encadrement.
- → Un poste de chargé de mission Paysage et patrimoine bâti (en charge également des opérations liées au Saint Jacques de Compostelle, à la filière Pierre et à l'urbanisme) a été défini et pourvu en interne. Ce poste est rattaché au pôle Sensibilisation culture qui devient Sensibilisation culture et patrimoine.
- → Le chargé de mission Randonnée et sensibilisation se voit confié les opérations de signalétique et allégé de l'animation du conseil scientifique reprise par la directrice adjointe.
- → Les deux chargées de mission Energie & Climat et Mobilités ont rejoint le pôle Economie et Services requalifié Economie et Aménagement.
- → Le pôle Gestion et valorisation des milieux et des ressources est dénommé pôle Patrimoine naturel pour une meilleure compréhension.
- → Les missions des responsables de pôle sont clarifiées : ils assureront de façon complète le management direct des agents de leur pôle. L'intitulé de leur poste devient « chef de pôle ».

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

share to the last state of the state of the

Ainsi l'organigramme en vigueur est le suivant :



Perspectives 2023:

- → Gemapi : en l'absence de perspectives proches de structuration de la gouvernance de la Gemapi à l'échelle du bassin de la Truyère, le contrat du technicien de rivière recruté en 2021 pour des remplacements ne sera pas reconduit au-delà de son terme le 31/12/2022.
- → Mobilités : comme prévu dans ses clauses, le contrat de la chargée de mission Mobilités sera rompu de façon anticipée au terme de l'accompagnement financier de l'Ademe dans le cadre des opérations Plan de Mobilité Simplifié et Plan Vélo (16 mai 2023). Les questions sur les mobilités seront alors à nouveau rattachées au poste de chargée de mission Energie & Climat.
- → Renfort du pôle administratif : prise de fonction de l'assistante de gestion administrative et financière début janvier 2023.

Antennes du Parc:

- → En 2022 ont été ouvertes les antennes de St Côme d'Olt, Nasbinals, Chaudes-Aigues, Argences et Aumont.
- → En 2023, les antennes de Laguiole et de St Geniez devraient pouvoir être ouvertes.

Ces antennes permettent d'améliorer la visibilité du Parc sur le territoire et les conditions matérielles de travail des agents qui les occupent.

ment of the last of the state o

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

COMMENTAIRES

- → Mme Michelle Castan exprime son désaccord sur la fin de la mission temporaire sur les mobilités douces, mettant en avant que beaucoup de travail reste à faire (en particulier la conduite du projet LocO'brac autour des gares de ligne du train de l'Aubrac) et que la dynamique autour du vélo sera cassée.
- → Mme Nadège Mouliade, élue référente du pôle aménagement durable et cadre de vie, rend hommage à la qualité du travail réalisé par Hugo Receveur
- → Le projet LocO'brac suscite plusieurs interventions :
 - → Mme Martine Guibert signale qu'il convient de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, de bien comprendre les différences entre TER et train touristique et souligne qu'il est important d'avoir une dynamique territoriale pour un tel projet
 - → Il est proposé de revenir ultérieurement devant les instances du Parc pour faire une présentation de l'état d'avancement de ce projet

Appel à candidature pour la Commission Tourisme

Rapporteur: Marc GUIBERT, Vice-Président et Catherine BAUR, Directrice adjointe

Ce que dit la Charte

La co-construction du PNR de l'Aubrac a mobilisé et rassemblé nombre d'acteurs locaux et de partenaires. L'ambition affichée est de poursuivre, voire d'amplifier ces collaborations dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte. Pour ce faire, différentes instances de gouvernance sont prévues, dont :

- Les commissions thématiques : ouvertes aux délégués (élus) du syndicat mixte du Parc, elles suivent les actions engagées, étudient les projets et émettent des avis ou questions avant examen par les instances décisionnelles ;
- Les conférences territoriales : instituées dans 6 domaines prioritaires, elles ont pour objectif de prolonger la dynamique de co-construction du projet de territoire engagée dans la phase de préfiguration du PNR [...]. Les conférences suivent la mise en œuvre de la Charte, évaluent les résultats et proposent d'orienter les actions à mener, selon une stratégie territoriale définie en cohérence avec les objectifs de la Charte. Elles débattent également des sujets d'actualité et éclairent ainsi le syndicat mixte en vue de son positionnement. Elles sont composées des membres des commissions thématiques et [...] des professionnels et représentants associatifs intéressés.

Le tourisme dans la Charte

Sur la thématique du tourisme, la Charte prévoit d'installer une commission Tourisme et une conférence Tourisme, dont les axes de travail sont précisés :

- « Garantir la cohérence de la destination Aubrac et forger une image collective et partagée de la destination, fondée sur les spécificités du territoire et la préservation de ses patrimoines et paysages (complémentarité des « terroirs » touristiques, portes d'entrée du territoire et signalétique touristique...)
- Soutenir les initiatives des réseaux engagés en faveur du tourisme durable et susciter la mise en place de têtes de réseaux touristiques
- Développer les synergies entre les acteurs touristiques et les différents secteurs économiques du territoire (ex : tourisme... et agriculture, ... et métiers d'art, ... et industrie ou artisanat...) »

Les mesures de la Charte reprenant la constitution de la Conférence Territoriale Tourisme :

Mesure 1 de la Charte : Une gouvernance territoriale garante d'une gestion équilibrée et d'une vision prospective de l'Aubrac > Disposition 2 : Se doter d'outils de gouvernance, mobilisateurs et participatifs > Créer et animer les conférences territoriales.

Mesure 6 : Des offres culturelles et touristiques équilibrées dans le temps et l'espace > Disposition 2 : Structurer une offre culturelle fédératrice, de portée territoriale > Piloter et animer les Conférences territoriales « Culture » et « Tourisme » rassemblant les différents acteurs et partenaires.

Mesure 25 : Soutenir une gestion équilibrée de la destination touristique « Aubrac » > Disposition 1 : Développer la connaissance « offre et demande » pour renforcer la stratégie touristique du territoire > Piloter et animer la Conférence territoriale « Tourisme »

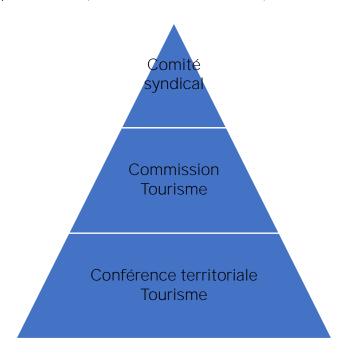
Le 21 novembre dernier, un Groupe de travail constitué d'acteurs du tourisme s'est réuni pour pré-élaborer le plan d'actions du futur Pôle de pleine nature. Ce groupe de travail préfigure la Conférence Tourisme.

Rôles et composition de la Commission Tourisme

- La Commission est constituée d'élus volontaires du Comité syndical du Parc ;
- Un Président de Commission est désigné ;
- La Commission n'a aucun pouvoir décisionnel mais recense et donne un avis sur les propositions d'actions, faites par la Conférence Territoriale « Tourisme », qui seront ensuite soumises par la Commission Tourisme pour appréciation au Comité syndical;
- Elle se réunira environ deux fois par an dont une fois avant le vote du budget ;
- Les prochaines actions à examiner seront :
 - Le partenariat envisagé entre le Parc et les Offices de tourisme ;

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC 05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr Primate and the second and the secon

→ Le plan d'actions prévisionnel du futur Pôle de pleine nature de l'Aubrac établi lors de la réunion du Groupe de travail Pôle de pleine nature (future Conférence Tourisme).



Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac de s'inscrire à la Commission Tourisme du Parc sur la base du volontariat. Un bulletin d'inscription sera transmis par mail à chaque délégué.

COMMENTAIRES

→ M. Thierry Legras alerte sur la nécessité qu'une telle commission ne fasse pas doublon avec les instances des offices de tourisme.

11. Intervention des Amis du Parc

- 1. Intervention de Marie Philippe de Beauregard, co-présidente Propos introductifs.
- 2. Intervention de Gérard Chastang, administrateur Présentation de l'association.
- 3. Intervention d'Éric Jenty, administrateur
 - A. Comprendre et se comprendre : carte des adhérents, schéma, notre cœur de projet, le fonctionnement du Parc, nos questions et demandes de rencontres.
 - B. Coopérer pour contribuer à la réussite de la mise en œuvre de la Charte.
 - C. Construire une démarche de travail partagée et coopérative.
 - D. Temps de questions / réponses
- 4. Intervention de Michel Rouquette, co-président Conclusion et perspectives.

mondant la salvant materiale

_ _ _

L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder, le Président remercie les membres du Comité Syndical pour leur présence et clôt la séance.

_ _ _

Le Président

Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 14 décembre 2022, pour valoir ce que de droit.